

Guide du candidat

Trophées des Initiatives du Fonds social européen



<http://www.tropheesFSE.fr>



UNION EUROPEENNE

Les Trophées « Initiatives FSE » sont financés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Sommaire

1 – Les infos essentielles	p 3
2 – Les catégories	p 3
3 – Qui peut candidater au Concours ?	p 4
4 – Comment soumettre le formulaire de candidature ?	p 4
5 – Comment se déroule le Concours ?	p 5
6 – Comment se déroule la présentation de son projet par le candidat ?	p 6
Annexe : note explicative sur les catégories du Concours	p 9



Les infos essentielles

L'objectif des Trophées « Initiatives FSE » est d'identifier les bonnes pratiques soutenues en France par le Fonds social européen au titre de la période de programmation 2014-2020 et de mettre en évidence des projets originaux et novateurs susceptibles d'intéresser et d'inspirer d'autres gestionnaires de projets.

Les projets éligibles doivent être cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion ou du programme national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes ».

Tous les finalistes seront conviés à la cérémonie de remise des prix et recevront un Trophée ainsi qu'un cadeau. Ils seront également mis en valeur dans le cadre de l'animation du site fse.gouv.fr et de la stratégie de communication digitale conduite par l'autorité de gestion des programmes nationaux toute au long de l'année 2017.

Trois Trophées « Or », « Argent » et « Bronze » seront décernés pour chaque catégorie à l'issue d'un vote interactif lors de la cérémonie associant le public et le jury national. Ils seront assortis d'un certificat. Chaque finaliste se verra également remettre l'un des prix prévus par le règlement du Concours.

La remise des Trophées aura lieu le 5 décembre 2016 à l'espace CENTQUATRE à Paris.

Chaque équipe finaliste présentera son projet sur scène à l'occasion d'un round de présentation associant les deux autres finalistes de sa catégorie (5 mn de présentation par projet puis vote interactif). Pour appuyer sa présentation, son projet fera l'objet d'une courte vidéo réalisée par un professionnel (A noter qu'il pourra s'agir d'une interview).

En participant au Concours, les candidats s'engagent de facto à prévoir leur participation au tournage de la courte vidéo de présentation (tournage d'une journée au cours des 3 semaines précédant la cérémonie de remise des Trophées) et la présence d'une équipe (2 personnes maximum) le 5 décembre à Paris à partir de 12h30 (les frais de déplacement et d'hébergement de cette équipe seront pris en charge par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social).

Les catégories

Pour l'année 2016, il existe quatre catégories de Trophées :

Thématique Emploi des Jeunes : « Faire le pari des jeunes adultes »

Thématique Développement durable : « Agir pour le développement durable »

Thématique Transitions : « Tirer le plein parti de la transition numérique »

Thématique Innovation : « Accompagner l'innovation pour l'emploi sur les territoires »

Une note explicative sur chaque thématique énoncée figure en annexe du guide. Pour chacune des catégories annoncées, les projets doivent promouvoir l'emploi, la formation ou l'inclusion dans le cadre des priorités éligibles aux programmes nationaux du Fonds social européen.

Qui peut candidater au Concours ?

Les projets candidats sont les projets conventionnés dans le cadre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion ou du programme national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes ». **Pour cette édition, le Concours n'est pas ouvert aux projets cofinancés par les programmes régionaux du FSE.**

Les projets doivent être en cours de réalisation depuis au minimum 6 mois à la date de l'envoi du formulaire de candidature au Concours (au plus tard le 24 octobre 2016). Ils peuvent être terminés depuis quelques semaines à la date du dépôt (moins de 4 mois à la date d'envoi). Autrement dit, le projet doit avoir atteint un degré d'avancement suffisant pour trouver sa pertinence et le distinguer des autres candidats (par exemple, le projet sera en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés initialement).

Les projets candidats peuvent être cofinancés dans le cadre d'une convention directe avec l'Autorité de gestion (DGEFP), une autorité de gestion déléguée (DIRECCTE) ou un organisme intermédiaire (national ou régional).

Les organismes intermédiaires peuvent candidater à la condition de présenter un projet individualisé distinct de leur fonction d'organisme redistributeur (le projet ne peut pas porter sur la fonction même d'organisme intermédiaire).

Comment soumettre le formulaire de candidature?

Les dossiers sont à soumettre directement par le porteur de projet dans le cadre d'un document word (pas de pdf) à l'adresse email suivante : tropheesFSE2016@tropheesFSE.fr

Les formulaires de candidature doivent être remplis en français. Ils doivent être clairs et précis sur les objectifs, la méthode et les résultats du projet. Il est inutile d'aller au-delà des 5 pages de rédaction demandées. Le descriptif du projet doit être directement en rapport avec la catégorie thématique choisie.

Les candidats sont encouragés à faire un travail de rédaction valorisant leur projet de façon claire et précise. A noter que les pièces annexes de type rapport, évaluation, document de présentation etc. ne seront pas examinées. Cependant, aucune information nominative concernant les participants au projet ne doit figurer dans le formulaire (interdiction de nommer un Participant, pas d'informations personnelles permettant d'identifier un Participant). Seuls les réalisations et résultats généraux doivent être présentés.

Les dossiers seront traités par le secrétariat du jury puis sélectionnés par un jury national qui tiendra compte des critères d'éligibilité et d'octroi des Trophées. Seules les candidatures qui remplissent les critères de la première phase d'éligibilité seront recevables à la seconde phase de la procédure.

Pour de plus amples informations, se reporter au règlement du Concours.

Les candidatures doivent être envoyées entre le 20 juin et le 24 octobre 2016 au plus tard.

Toutes les demandes relatives au processus de candidature doivent être envoyées par e-mail à : tropheesFSE2016@tropheesFSE.fr

Veillez lire attentivement le guide des candidats et le règlement du Concours avant d'envoyer votre candidature.

Comment se déroule le Concours ?

La phase de dépôt des candidatures sera ouverte du **20 juin 2016 à 12h au 24 octobre 2016 à 23h59.**

A l'issue de la phase de dépôt des candidatures, un jury sélectionnera les 3 finalistes retenus pour chaque catégorie, soit 12 projets, sur des critères de pertinence, qualité, d'originalité, de cadrage et de cohérence avec le thème du Concours. Le jury est souverain dans son choix mais il tiendra particulièrement compte du caractère innovant du projet, de son impact (ou l'impact escompté) en termes d'objectifs initiaux, de sa pérennité financière, de la possibilité de l'essaimer à d'autres acteurs ainsi que de la capacité du projet à mettre en valeur les partenariats qu'il a impulsés.

Le jury est composé à l'initiative de la DGEFP en sollicitant des personnalités expertes des thématiques du Concours. A la date d'ouverture du Concours, le jury est en cours de composition. Les candidats pourront connaître la composition du jury en se rendant sur

le site du Concours ou sur simple demande par email à partir du 25 octobre 2016 à : tropheesFSE2016@tropheesFSE.fr

Le secrétariat du jury pendant la phase de sélection sera assuré par la sous-direction du FSE à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

La sélection s'effectuera selon les étapes suivantes :

1^{ère} étape : pré-sélection par le secrétariat du Concours de 6 candidatures pour chaque catégorie parmi l'ensemble des formulaires reçus (information auprès de ces 6 candidats de leur pré-sélection ; fixation d'un jour pour le tournage de la vidéo de présentation) ;

2^{ème} étape : sélection des 3 finalistes par catégorie par le jury national (information des finalistes ; tournage de la vidéo) ;

3^{ème} étape : classement des 3 finalistes par catégorie entre « Or », « Argent » et « Bronze » lors de la cérémonie interactive de remise des Trophées le 5 décembre 2016 à 19h15 à Paris Espace CENTQUATRE. Pour chaque catégorie, la cérémonie donnera lieu à un « round de présentation » sur scène par les 3 finalistes (5 mn par candidat) avant un vote en direct par le public présent et le jury national.

Un « prix du public » sera également organisé toutes catégories confondues (le public élira le meilleur projet parmi les 12 finalistes).

Le jury ne motivera pas sa décision sur les candidatures (sélection ou non des projets). Cependant, les candidats notent que l'article 10 du règlement du Concours prévoit expressément que « la sélection est fondée sur des critères de pertinence, de qualité, d'originalité, de cadrage et de cohérence avec le thème du Concours. Ne sont en aucun cas pris en considération des éléments tenant à la personne, à l'apparence, aux opinions politiques religieuses ou syndicales ou à l'orientation sexuelle des participants. Les sélections ne résultent, en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, du hasard ou de la chance ».

De plus, les candidats prennent note que la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle s'est expressément engagée à appliquer des comportements éthiques et moraux et à respecter les principes d'intégrité, d'objectivité et d'honnêteté dans la conduite de ses activités en sa qualité d'autorité de gestion du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion » et de l'initiatives pour l'emploi des jeunes et s'est déclarée opposée à la fraude et la corruption dans le cadre d'une déclaration en date du 22 juin 2015 qui peut être téléchargée sur le lien suivant :

http://www.fse.gouv.fr/IMG/pdf/declaration_de_politique_antifraude.pdf

Comment se déroule la présentation de son projet par le candidat ?

En déposant une candidature dans le cadre du Concours, chaque candidat s'engage et prévoit de :

Constituer une équipe de deux personnes pour présenter le projet le 5 décembre 2016 à Paris (espace CENTQUATRE).

Cette équipe est composée des personnes les plus à même de présenter et de valoriser le projet finaliste (chef(fe) de projet, directeur(trice) etc.).

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement éventuellement nécessaires pour assurer la présence de l'équipe le Jour J à Paris.

Chaque finaliste est libre de prévoir la présence d'autres membres de l'équipe au-delà de ses deux représentant(e)s. Cependant, il note dès à présent que seule l'équipe de deux personnes sera prise en charge et autorisée à défendre le projet lors de la cérémonie de remise des Prix. **Au préalable, le candidat aura prévu de se rendre disponible pour participer au tournage vidéo de présentation de son projet (A noter qu'il pourra s'agir d'une interview).**

Présenter son projet à ses « pairs » lors d'une session d'essaimage dans l'après-midi du 5 décembre 2016.

La cérémonie de remise de Trophées aura lieu le soir du 1^{er} jour de l'événement annuel du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion : « le Village des Initiatives FSE ».

Cet événement d'ampleur nationale réunira les 5 et 6 décembre prochains plus de 800 représentant(e)s du FSE en France afin de valoriser les premières réalisations de la période 2014-2020.

Le Village des Initiatives FSE propose plusieurs espaces de rencontre fonctionnant en simultanée afin de permettre à chaque Participant d'établir son propre programme pendant les deux jours. Au total, le programme proposera près de 20 sessions de travail en parallèle.

L'après-midi du 5 décembre, les 12 finalistes des Trophées « Initiatives FSE » bénéficieront d'un espace dédié leur permettant de rencontrer d'autres acteurs locaux et nationaux afin de challenger et d'essaimer leurs bonnes pratiques dans le cadre d'ateliers d'échanges.

Pour chaque catégorie, les 3 finalistes du Concours discuteront ensemble et avec les participants intéressés par leurs initiatives à l'occasion d'une séquence d'environ 1h45. Ils pourront ainsi présenter en détail leurs démarches, échanger, valoriser leurs

résultats auprès de leurs pairs. 4 séquences distinctes se succéderont dans l'après-midi (1 par catégorie).

Cette séquence se rapproche du format classique d'un « atelier » à l'occasion duquel chaque finaliste aura le temps de mettre en valeur son projet, ses objectifs, sa méthode, ses résultats dans une logique d'essaimage. Elle sera préparée en amont avec un animateur(trice). Les finalistes prévoient donc de préparer cette intervention dans les semaines précédents leur venue au Village FSE.

Présenter son projet lors de la cérémonie à l'occasion d'un « round » associant les finalistes de sa catégorie (logique de « speed presentation »).

Le classement entre les 3 finalistes par catégorie « Or », « Argent » et « Bronze » interviendra le soir de la cérémonie de remise des prix (5 décembre 2016 à 19h15) à l'occasion d'un vote interactif du public invité (environ 300 personnes) et des membres du jury national.

Chaque équipe finaliste (les deux représentants ou un seul de ses membres si elle le souhaite) montera sur scène avec les deux autres équipes finalistes de sa catégorie afin de « convaincre » le public et le Jury national.

Pour appuyer sa présentation, chaque candidat disposera d'une courte vidéo de présentation (2 mn) préparée en amont et qui sera lancée en introduction de sa présentation. Cette vidéo sera réalisée par une équipe de professionnels prise en charge par les Organismes du Concours.

Chaque équipe disposera ensuite de 3 minutes pour mettre en valeur ses résultats et convaincre que son projet est « le Grand Prix » de sa catégorie.

Les rounds de présentation sont courts et dynamiques (15 mn en tout) dans une logique de « speed presentation » différente des ateliers d'échanges prévus le 5 décembre dans l'après-midi. Un(e) animateur(trice) sera présent sur scène auprès de chaque équipe pour la soutenir et la guider. Chaque équipe utilisera comme elle le souhaite ses 3 minutes. Elle pourra utiliser un support pour l'aider si elle le souhaite (écran géant sur scène).

A l'issue de chaque « round », un vote en direct permettra de désigner l'ordre de classement entre les trois finalistes.

L'ordre de classement est symbolique. La cérémonie se veut dynamique et chaleureuse, mettant en exergue la qualité des projets finalistes tout en permettant aux équipes finalistes et au public de passer un moment fort et positif sous le signe de l'Europe de l'emploi.

Les équipes finalistes peuvent proposer des porte-paroles différents entre les ateliers d'échanges de l'après-midi et la « speed presentation » du soir si elles se sentent plus confortables ainsi, les logiques de présentation étant différentes. Cependant, la DGEFP prendra en charge les déplacements et hébergements de deux personnes au maximum.

ANNEXE

NOTE EXPLICATIVE SUR LES CATÉGORIES DE PRIX

Thématique Emploi des Jeunes : « Faire le pari des jeunes adultes »

Peuvent concourir dans cette catégorie les projets ayant pour objet principal et direct de répondre aux problèmes d'accès à l'emploi des jeunes adultes, notamment les moins qualifiés.

Les actions d'aide à la création d'entreprise ou de développement de l'entrepreneuriat par les jeunes adultes peuvent également concourir ainsi que celles visant à faire participer des jeunes dans des actions de prévention du décrochage scolaire.

De fait, les projets doivent couvrir l'une des thématiques prévues par le programme « Emploi et Inclusion » ou par le PO « IEJ » parmi l'un ou l'autre des axes prioritaires.

Cette catégorie est donc largement ouverte mais seuls les projets qui portent directement et très majoritairement sur la thématique « Emploi des jeunes » doivent concourir (Il vous est déconseillé de concourir si la thématique « Jeunes » n'est qu'un axe secondaire de votre projet sans objectif mesurable et sans indicateur de suivi).

Thématique Développement durable : « Agir pour le développement durable »

Les projets concernés par cette catégorie sont ceux ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement ou le développement durable, ce qui recouvre les enjeux des emplois verts et le verdissement des emplois. Il peut s'agir, par exemple, des projets qui visent à sécuriser les parcours professionnels et favoriser l'employabilité dans les métiers verts ou verdissants.

Ce thème recouvre également les enjeux liés au développement économique et de l'emploi, comme par exemple l'économie circulaire, à la condition que la dimension emploi, formation ou inclusion soit directement et majoritairement traitée par le projet candidat.

La thématique concerne également l'emploi durable et les méthodes d'accompagnement pour une trajectoire professionnelle vers des emplois durables pour les publics les plus éloignés du marché du travail, par exemple au travers les démarches RSE des entreprises.

La thématique du « développement durable » peut n'être qu'un des axes du projet cofinancé. Cependant, l'enjeu de développement durable doit être significatif c'est-à-dire constituer une action à part entière du projet, assorti d'objectifs mesurables et d'indicateurs dédiés (et non un axe secondaire du projet, peu doté financièrement et sans objectif clairement mesurable). Dans ce cas, le formulaire de candidature

présentera l'action (et non l'ensemble du projet) et son articulation avec le reste du projet.

Thématique Transition : « Tirer le plein parti de la transition numérique »

Les projets concernés par cette catégorie sont ceux qui interviennent pour apporter des solutions en matière d'emploi, d'insertion et de formation aux enjeux liés à la transition numérique. Il peut s'agir, par exemple, des projets qui visent à accompagner le développement des emplois du numérique, à recenser les formations et compétences, à mettre en place des diagnostics ou des actions d'accompagnement au recrutement et de montée en compétences etc.

Cette catégorie est donc largement ouverte mais le projet doit avoir un lien clair et précis avec la thématique de la transition numérique. Il est déconseillé d'inscrire au Concours un projet sans lien évident avec la thématique.

La thématique de la « transition numérique » peut n'être qu'un des axes du projet cofinancé. Cependant, l'enjeu de la transition numérique doit être significatif c'est-à-dire constituer une action à part entière du projet, assorti d'objectifs mesurables et d'indicateurs dédiés (et non un axe secondaire du projet, peu doté financièrement et sans objectif clairement mesurable). Dans ce cas, le formulaire de candidature présentera l'action (et non l'ensemble du projet) et son articulation avec le reste du projet.

Thématique Innovation : « Accompagner l'innovation pour l'emploi sur les territoires »

En 2016, peuvent concourir dans cette catégorie les projets portés par des acteurs locaux ayant mis en place un partenariat innovant ou inédit sur leur territoire pour répondre à l'une des thématiques suivantes :

- Egalité entre les hommes et les femmes, emploi des personnes en situation de handicap, maintien ou retour dans l'emploi des seniors ;
- Appui RH aux TPE/PME, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) pour des projets qui visent, par exemple, à accompagner les dirigeants des TPE/PME du territoire dans la gestion de leurs ressources humaines.

La notion d'emploi est à prendre au sens large : elle recouvre les actions d'insertion, de maintien ou d'accès à l'emploi, de formation qui contribue à apporter des solutions innovantes aux problématiques rencontrées sur ces thèmes.

Seuls les projets qui ont pour objectif **principal et direct** de répondre aux enjeux liés à ces thématiques peuvent concourir dans cette catégorie.

Les projets qui ne traitent pas directement et majoritairement ces thématiques ne doivent pas concourir. En effet, les thématiques énoncées sont celles retenues pour la catégorie « Innovation et territoires » au titre de l'édition 2016. Ces thématiques changeront pour l'édition 2017. Il est donc préférable d'attendre l'édition suivante si votre projet ne répond pas aux thématiques retenues cette année. Ceci est également le cas si les thématiques énoncées sont secondaires dans votre projet.

Pour cette catégorie, la dimension partenariale sera particulièrement prise en compte dans l'examen des formulaires. Pour cette catégorie, votre projet doit donc comporter obligatoirement une dimension partenariale innovante ou inédite sur votre territoire. Cela signifie que vous travaillez avec des partenaires non habituels pour votre territoire ou que la dimension partenaires publics/privés a fait l'objet de résultats nouveaux et inédits contribuant au développement de votre territoire.



UNION EUROPEENNE

Les Trophées « Initiatives FSE » sont financés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020